

carnets 40

AUTOMNE 2021



Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec



DOSSIER SPÉCIAL : LIBERTÉ ACADÉMIQUE

DANS CE NUMÉRO

- › Quand la précarité menace la liberté académique
- › La liberté académique sous la loupe du comité École et société
- › Cégeps : une entente de principe obtenue en plusieurs étapes
- › Révision de la formation collégiale des infirmières : un ordre qui sème le désordre
- › Nouveau syndicat : le SPITAQ choisit la FNEEQ pour son expertise et sa représentativité
- › Consultation sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes



Liberté académique : la parole est maintenant aux actes

Cette nouvelle édition de Carnets est consacrée en grande partie à la liberté académique, un sujet qui suscite la polémique sur les campus et dans les médias au Québec, particulièrement depuis l'affaire Verushka Lieutenant-Duval à l'automne 2020. Or, le sujet est au cœur des préoccupations de la FNEEQ depuis plus de trois ans. Chronologiquement, c'est au congrès de juin 2018 que la fédération a d'abord reçu le mandat d'élaborer une position sur la liberté d'expression visant à protéger le droit des enseignantes et des enseignants à s'exprimer de manière critique. À l'époque, les attaques des dirigeants, toujours prompts à invoquer le devoir de loyauté, cherchaient à museler les individus dans l'espace public. On se rappellera le combat de Marie-Ève Maillé et la saga judiciaire entourant la protection de ses sources d'information, on se rappellera aussi celui de l'agronome Louis Robert et l'alerte qu'il a lancée pour dévoiler l'ingérence des lobbyistes propesticides dans les décisions ministérielles. Enfin, plus près de nous, on se rappellera la solidarité que les syndicats de la FNEEQ ont exprimée à l'égard de la présidente du syndicat du Collège Montmorency alors que sa dénonciation de la malbouffe dans les murs de son cégep avait mené à des accusations outrageantes.

Plus récemment, la question de la liberté académique s'est déplacée à l'intérieur de la classe. Des étudiantes et des étudiants ont remis en question de manière virulente le choix de mots, de contenus et d'ouvrages en milieu universitaire. La controverse a pris une tournure choquante lorsque des directions ont choisi d'infliger des sanctions aux enseignantes et aux enseignants mis en cause. À travers les tensions ambiantes et la polarisation du débat, même à l'intérieur de ses rangs, la FNEEQ a choisi de prendre le temps de mener une réflexion plus large qui a impliqué cinq de ses comités (Diversité sexuelle et pluralité des genres, École et société, Femmes, Interculturalité et racisme systémique au travail et en éducation ainsi que Précarité, relève et vie syndicales). Le conseil fédéral de décembre permettra à toutes les personnes déléguées des syndicats de prendre connaissance de l'analyse qui a été menée pendant un an et de débattre des orientations de la fédération.

Ce numéro de Carnets met aussi en lumière la problématique de la liberté académique sous l'angle de chacun des regroupements : autonomie professionnelle et liberté d'enseignement au regroupement privé, nouvelle annexe de la convention collective négociée au regroupement cégep, vulnérabilité professionnelle liée à la précarité au regroupement université. La FNEEQ est la seule fédération syndicale qui regroupe à la fois des membres de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui enseignent du niveau préscolaire jusqu'au doctorat. Cette spécificité est précieuse, car elle nous procure une large vue sur les enjeux qui nous touchent et une pertinence inégalée dans nos actions.

Bonne lecture!

Caroline Trudel



Sommaire

- 4 Quand la précarité menace la liberté académique
- 5 Liberté académique, financement, managérialisation : l'université sous tension
- 6-7 La liberté académique sous la loupe du comité École et société
- 8-9 Cégeps : une entente de principe obtenue en plusieurs étapes
- 10 Les enseignantes et les enseignants doivent être consultés
- 11 Le SPITAQ choisit la FNEEQ pour son expertise et sa représentativité
- 12 Consultation sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes
- 13 Préscolaire, primaire et secondaire : de l'importance de l'autonomie professionnelle
- 14 Culture et citoyenneté québécoise : dérive d'une instrumentalisation politique de l'éducation ?
- 15 La Coalition main rouge : en action contre un retour à l'austérité

CARNETS est une publication de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ-CSN représente près de 35 000 membres dans les cégeps, les établissements d'enseignement privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN

1601, avenue De Lorimier
Montréal, (QC) H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2241 - 1 877 312-2241
fneeq.reception@csn.qc.ca
www.fneeq.qc.ca



Coordination

Martin Robert

Collaborations

Valérie Baldacchino, Christine Gauthier, Benoit Lacoursière,
Marie-Noël Lanthier, Léandre Lapointe, Caroline Quesnel,
Yves de Repentigny et Martin Robert

Conception

Émilie Tremblay, designer graphique

Impression

Imprimerie CSN

Tirage

600 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada
ISBN : 978-2-923606-54-5

Quand la précarité menace la liberté académique

Par précaution, une personne dont le contrat est soumis à un certain ballottage annuel pourrait-elle éviter de soulever trop de vagues, appréhendant une tempête ? Ça tombe sous le sens.

Guy Dorval est chargé de cours en géographie à l'Université Laval depuis trois décennies. « Un chargé de cours, malgré la convention collective et le pointage qui assure une certaine ancienneté, n'est jamais blindé mur à mur. Jamais. Les mots délicats, l'immigration, la pauvreté, les classes sociales, tout ce qui suscite la controverse, c'est à prendre avec énormément de doigté. Ce sont des terrains glissants. Notre statut est fragile. La précarité fait qu'on ne sait pas si l'an prochain on va travailler. »

On sait que les universités, qui confient plus ou moins la moitié des cours d'enseignement universitaire du premier cycle aux chargé-es de cours, bénéficient de leur expertise et de leur expérience terrain. Pourtant, le statut contractuel et vulnérable teinte directement le rapport au droit fondamental à la liberté académique.

C'est un constat troublant discuté entre collègues à l'université. Sans évoquer littéralement l'autocensure, Guy Dorval admet que l'air du temps commande une grande prudence, particulièrement pour les chargé-es de cours. « Depuis trois ou quatre ans, je n'évite pas certains sujets, mais parfois je les patine (rire). Sur des affiches américaines d'époque, je biffe les lettres qui forment le mot en N. Tu ne veux pas que ça se retrouve hors contexte dans les réseaux sociaux ou qu'on t'enregistre à ton insu. » D'autant plus qu'il a déjà reçu une plainte parce que le mot « races » se retrouvait imprimé à répétition sur des cartes produites par le USCensus pour décrire le territoire des États-Unis. Dans ce cas, l'université a défendu son enseignant. Mais combien sont laissés à eux-mêmes comme c'est arrivé l'automne dernier à l'Université d'Ottawa, dans la désormais affaire Lieutenant-Duval ?

Dire ce qu'il y a à dire

« La liberté académique, c'est le fait de pouvoir dire des choses importantes que la société doit entendre. Et cette société, pour nous, c'est la salle de classe », explique Astrid Tirel, chargée de cours en sociologie à l'UQAM. Le sentiment d'être sur la corde raide, elle le ressent chez des collègues, sur les enjeux abordant le racisme par exemple. Pour elle, l'idée n'est pas de réécrire l'histoire, mais au contraire de l'éclairer.



La pédagogue insiste sur l'importance de nommer les choses afin d'avancer ensemble en société.

« Personnellement, je ne suis pas dans la position de quelqu'un qui doit s'autocensurer pour éviter les problèmes, surtout pour les questions de racisme, parce que je suis concernée. Mais c'est aussi caricatural. Certains s'attendent à ce qu'on prenne la parole sur ces sujets-là, alors que ce n'est pas toujours le cas », nuance-t-elle. Astrid Tirel se réjouit de la diversité qui cohabite dans ses cours. Les propos rapportés par les étudiantes et les étudiants sont nourris par leur vécu parfois en provenance de l'extérieur et par leur vie quotidienne, ici, au Québec. Et en classe, il y a une obligation sociale de dire ce qu'il y a à dire, selon elle. Or, elle fait remarquer qu'à la suite des récentes controverses, ce sont souvent les chargé-es de cours qui sont remis en question. « Si on ne peut pas se défendre et faire entendre qu'on a droit à une liberté académique, on risque de partir parce qu'on est précaire. »

Porté par l'idéal qui devrait encadrer l'enseignement universitaire, Guy Dorval croit que les chargé-es de cours doivent avoir voix au chapitre. « On demande au ministère de l'Enseignement supérieur de protéger la liberté académique en exigeant des universités qu'elles s'entendent en collégialité avec les professeurs et les chargé-es de cours. Il faut nous consulter. L'université est un environnement où les débats doivent pouvoir se tenir, même si c'est controversé. C'est un lieu de discussion. »

LIBERTÉ ACADÉMIQUE, FINANCEMENT, MANAGÉRIALISATION : L'UNIVERSITÉ SOUS TENSION

Christine Gauthier

VICE-PRÉSIDENTE ET RESPONSABLE DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ



PHOTO : PASCAL RATHÉ

Le débat sur la liberté académique a suscité de nombreuses discussions dans les médias au cours de la dernière année et a permis au grand public de mieux comprendre les assises du fonctionnement des universités. Loin d'être anecdotique ou périphérique, la liberté

académique se trouve au fondement même des universités et des cégeps, et au cœur des conditions de travail des personnes enseignantes. De fait, rappelons que *« les enseignants de l'enseignement supérieur ont le droit d'enseigner à l'abri de toute ingérence dès lors qu'ils respectent les principes professionnels reconnus, notamment ceux de la responsabilité professionnelle et de la rigueur intellectuelle à l'égard des normes et des méthodes d'enseignement (...) »*, un droit fondamental reconnu par l'UNESCO.

Cette «ingérence» revêt de multiples facettes, dont certaines, pourtant fort importantes, ont été occultées dans le discours populiste et au regard de la vision étroite proposée par le gouvernement caquiste sur ce sujet. Il n'y a pas une menace à la liberté académique, mais bien des menaces, dont certaines apparaissent beaucoup plus nocives pour l'avenir de nos universités.

Résister à l'ingérence de l'État

La première menace concerne les modes de financement des universités et l'ingérence de l'État dans les orientations universitaires. La tenue d'une rencontre secrète entre le premier ministre Legault avec les rectrices et recteurs pour diriger des étudiantes et des étudiants vers les «programmes payants», avec un financement et une reddition de comptes à la clé, doit nous inquiéter. Alors que le gouvernement lance une étude comparative sur le financement et la performance des universités, le regroupement université a réactivé son «comité financement» et demeurera vigilant au cours des mois à venir.

Contre l'infiltration de l'idéologie managériale

Une deuxième menace particulièrement sournoise est

à cerner autour des mécanismes de gouvernance des universités, resserrés de plus en plus autour de l'idéologie managériale. Entre la centralisation des pouvoirs, le clientélisme et mettre l'accent sur les palmarès et indicateurs de «performance», ces mécanismes s'inscrivent en porte-à-faux avec la collégialité au sein de la communauté universitaire, une condition pourtant essentielle au plein exercice de la liberté académique selon l'UNESCO.

Les dérives de cette idéologie peuvent mener à des organisations autoritaires, à des appels au devoir de loyauté, à des intransigeances et mesures disciplinaires qui peuvent entraver gravement le fonctionnement libre de nos universités. Contrer l'ingérence de l'idéologie managériale, c'est aussi agir sur les structures universitaires et la collégialité et ainsi laisser une plus grande marge de manœuvre aux «membres de l'académie» dans la gestion des affaires universitaires, tout en assurant la défense de son personnel enseignant face aux représailles.

Contre la vulnérabilité professionnelle des chargées et chargés de cours

Enfin, si les actrices et acteurs gouvernementaux et universitaires se disent fermes dans leur volonté de soutenir la liberté académique, ils devront ouvrir les yeux sur cette troisième grande menace qu'est la précarité des personnes chargées de cours. De fait, cette situation d'instabilité en emploi place une part importante des enseignantes et des enseignants universitaires dans une position de vulnérabilité professionnelle, dont les fragilités inhérentes ont des implications en matière d'autocensure et de liberté académique. Il est sérieusement temps d'agir sur ce problème qui concerne bien sûr les conditions de travail, mais aussi la liberté d'enseignement.

La recherche pour les personnes chargées de cours

Un deuxième sujet d'importance a marqué cet automne 2021, alors que le regroupement université a été fort engagé dans la réponse à l'appel de mémoires du *Conseil supérieur de l'éducation* concernant l'enjeu de la recherche pour les personnes chargées de cours. Six recommandations ont été soumises, dont celles visant à favoriser la participation des chargées et chargés de cours aux équipes de recherche ainsi que l'accès à des fonds provenant des organismes subventionnaires. Le regroupement université s'engagera dans des actions concrètes au cours des prochains mois pour lutter contre ces «fausses contraintes» institutionnelles.

La liberté académique sous la loupe du comité École et société

À l'automne 2020, la mise en lumière dans les médias de situations troublantes survenues dans plusieurs universités impliquant l'important enjeu de la liberté académique, a provoqué une onde de choc. En novembre, le bureau fédéral de la FNEEQ adoptait une [Déclaration sur la liberté académique](#)¹, et en décembre, le conseil fédéral confiait le mandat au comité École et société de produire une réflexion sur la liberté académique, en lien avec les enjeux du racisme et des discriminations systémiques. Ce rapport devait servir à alimenter la réflexion de la FNEEQ et de ses membres sur lesdites questions, notamment dans leurs aspects pédagogiques, historiques, sociaux et juridiques, à favoriser le dialogue entre le personnel enseignant et les étudiantes et les étudiants, et à aider les syndicats membres dans leurs discussions et négociations avec les établissements d'enseignement.

Dans le cadre de ce mandat, le comité École et société a tenu une rencontre conjointe avec les militantes et les militants des comités Femmes, Interculturalité, discrimination et racisme systémiques au travail et éducation, Diversité sexuelle et pluralité des genres ainsi que Précarité, relève et vie syndicale. Les militantes et les militants présents à cette rencontre ont conclu que l'un des problèmes était le manque de connaissances et d'informations à la fois chez les étudiantes et les étudiants et chez les enseignantes et les enseignants. Plusieurs syndicats affiliés ont aussi produit des mémoires et réflexions. Le comité École et société a présenté au 33^e congrès tenu en juin 2021 un rapport préliminaire couvrant principalement les aspects historiques, philosophiques et juridiques de la liberté académique.

En parallèle à cette réflexion, le gouvernement du Québec mandatait une Commission scientifique et technique indépendante sur la liberté académique, présidée par Alexandre Cloutier (vice-recteur aux partenariats de l'UQAC), afin d'enquêter sur l'état de la liberté académique dans les universités. La FNEEQ y a soumis un [mémoire](#)² en juin 2021 et a eu l'occasion de le défendre devant les commissaires au mois d'août dernier. La commission Cloutier doit remettre son rapport d'ici la fin de l'année 2021. Au moment d'écrire ces lignes, celui-ci n'était pas disponible.

Approfondir la réflexion

Sur la base de son rapport préliminaire et du mémoire présenté à la commission Cloutier, le comité École et société a approfondi sa réflexion, qu'il présentera au conseil fédéral de décembre 2021. Cette réflexion fera également le lien avec les enjeux de racisme et discrimination. L'objectif du comité École et société est d'énoncer les nuances nécessaires dans ce dossier complexe.

La réflexion du comité École et société s'articule principalement autour de la définition proposée par l'UNESCO dans ses recommandations *concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* (1997) et *concernant la condition du personnel enseignant* (1966). Elle est divisée en trois parties : la première présente les éléments constitutifs de la liberté académique ainsi qu'un portrait critique de la situation ; la seconde présente les enjeux juridiques ; et la troisième, les enjeux des pédagogies non discriminatoires.

PARTIE # 1

Les éléments constitutifs de la liberté académique

Dans ce cadre, le comité considère la liberté académique à la fois comme une liberté négative (protection contre les interférences) et comme une liberté positive (celle de faire quelque chose). Le comité identifie comme menaces potentielles à la liberté académique le pouvoir religieux, le pouvoir politique, le pouvoir économique, l'opinion publique externe, l'administration locale et l'opinion publique interne. La liberté académique étant une « liberté faite de libertés » (Beaud, 2010), le comité École et société s'est attardé sur la liberté d'enseigner, la liberté de recherche et de publication, la liberté d'expression et la liberté d'étudier.

Les principales structures et les principaux cadres qui garantissent la liberté académique sont l'autonomie universitaire et le respect de la collégialité, la révision et la sanction par des pairs et la sécurité d'emploi. On constate notamment à ces égards que les enseignantes et les enseignants à statut précaire, les chargées et chargés de cours au premier titre, n'ont pas accès à ces facteurs de protection.



PARTIE # 2

Les enjeux juridiques

Sur le plan juridique, la conseillère syndicale Josette Côté a démontré que l'état actuel du droit ne donne pas une protection suffisante à la liberté académique. Celle-ci n'étant pas comprise dans les chartes des droits, elle n'est pas un droit constitutionnel. Il en ressort que si les tribunaux font preuve d'une certaine réserve face aux établissements, ils refusent d'y donner une portée supérieure à d'autres dispositions juridiques, dont le devoir de loyauté. Le comité conclut que des modifications doivent donc être apportées à la Charte québécoise des droits et libertés afin d'y ajouter la liberté académique.

PARTIE # 3

Les pédagogies non discriminatoires

La société est traversée par différents rapports de pouvoir, lesquels génèrent des inégalités. On peut parler du capitalisme, du patriarcat, de l'hétérosexisme, du colonialisme ou du racisme systémique. Le monde de l'éducation n'est pas en vase clos et est traversé par ces mêmes rapports de pouvoir. Par ailleurs, la mission émancipatrice de l'éducation fait en sorte que la classe peut être un lieu de réflexion sur les inégalités et les discriminations systémiques. Ainsi, le respect de la liberté académique des enseignantes et des enseignants n'est pas incompatible avec les luttes pour

plus de justice sociale. Il s'agit d'un sujet où l'on peut et doit concilier nos préoccupations syndicales à défendre les droits de nos membres, mais aussi où l'on peut construire une société égalitaire.

La troisième partie du rapport du comité École et société couvre ces enjeux en présentant différentes formes de pédagogies non discriminatoires que la FNEEQ défend depuis sa fondation. Y sont également abordés quelques outils susceptibles de favoriser le dialogue avec les étudiantes et les étudiants dans le respect de l'autorité didactique des enseignantes et des enseignants. Finalement, le rapport propose un court lexique afin de clarifier des termes dont le sens fait débat.

Le rapport du comité École et société sera disponible sur le site Internet de la FNEEQ après sa présentation au conseil fédéral de décembre.

1 Déclaration sur la liberté académique : https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/Point-12_CFS_Declaration-FNEEQ_liberte_academique.pdf

2 Mémoire : <https://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/2021-06-30-Me%CC%81moire-sur-la-reconnaissance-de-la-liberte%CC%81-acade%CC%81mique.pdf>

CÉGEPS : UNE ENTENTE DE PRINCIPE OBTENUE EN PLUSIEURS ÉTAPES

Yves de Repentigny

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT CÉGEP



Après trois jours de grève non consécutifs durant la session d'hiver et un exercice de moyens de pression compliqué par les mesures sanitaires, le comité de négociation et de mobilisation représentant les profs de cégep de la FNEEQ a finalement conclu une entente

de principe avec le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) dans la nuit du 21 au 22 juin. Cependant, certains éléments ayant été convenus de manière verbale et les textes envoyés par la suite par la partie patronale ne reflétant pas exactement la teneur des discussions, il a fallu une série de rencontres en format politique pendant l'été ainsi qu'une conciliation d'un peu plus d'un mois en septembre et octobre pour en arriver à un accord écrit et jugé satisfaisant par le regroupement cégep, qui a recommandé une consultation des assemblées générales à ce sujet se terminant au plus tard le 19 novembre.

L'entente obtenue apporte, en dépit du contexte pandémique difficile dans lequel les pourparlers se sont déroulés, des améliorations intéressantes à la convention collective, notamment pour les gens œuvrant à la formation continue (reconnaissance de la préparation et de l'encadrement dans la tâche; mise en place d'échelles salariales se soldant par une amélioration significative de la rémunération; comité interronde sous l'égide du Conseil du trésor; taux horaire pour des activités qui n'étaient auparavant pas couvertes par le contrat de travail, qui s'appliquera également au secteur régulier dans certains contextes); le personnel enseignant à statut précaire (création de postes sur des ressources destinées à l'encadrement des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, permanence possible en tenant compte des cours multidisciplinaires et complémentaires, possibilité de se désister d'une charge, scission de charge permise); les coordinations de comité de programme et, dans le cas des techniques de la santé, de stage (ajout de ressources); le programme de Soins infirmiers (lettre d'intention annonçant la révision du financement de celui-ci); le Centre québécois de formation aéronautique (correction importante du salaire); les membres de la communauté LGBTQ+ (terminologie plus inclusive); etc.

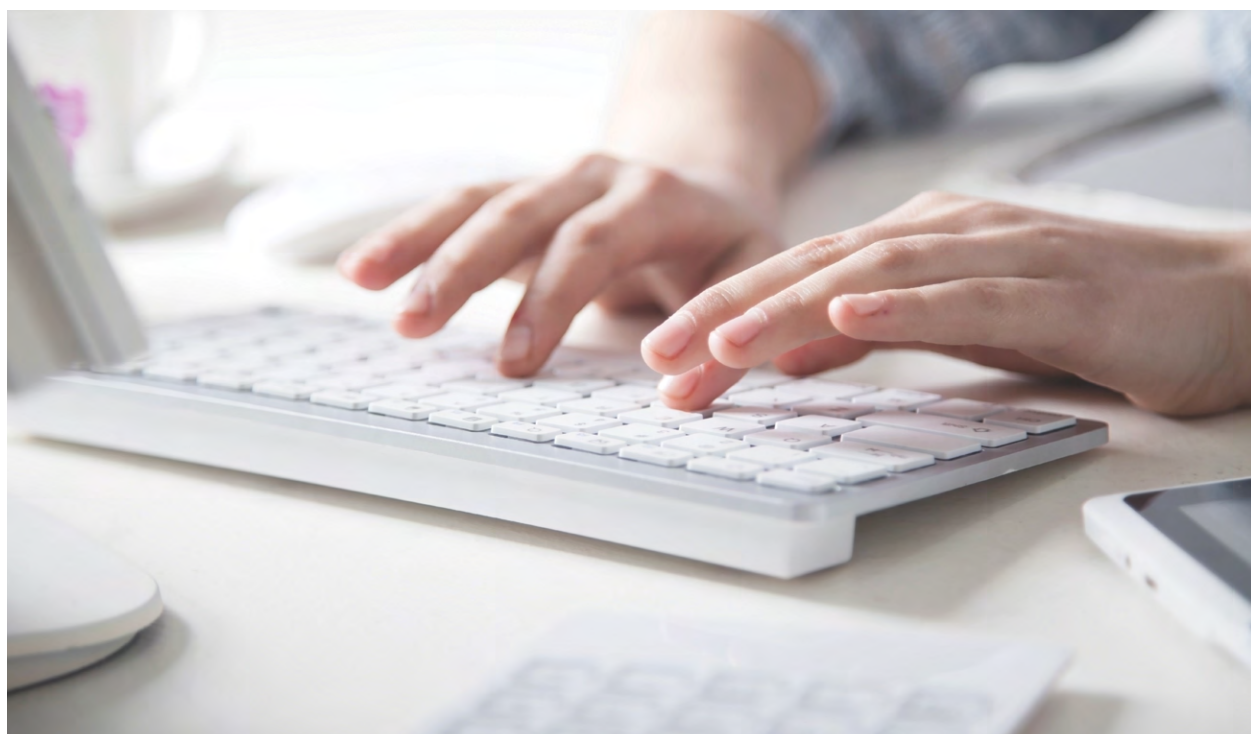
Évidemment, étant donné le thème de ce *Carnets*, nous ne saurions passer sous silence un gain significatif, soit l'introduction, dans la convention, d'une nouvelle annexe relative à la liberté académique (voir l'encadré).

EXTRAIT DE L'ENTENTE DE PRINCIPE DU PERSONNEL ENSEIGNANT FNEEQ-CSN

Toute enseignante et tout enseignant bénéficie des libertés d'enseignement, de recherche et d'expression inhérentes à son rôle et ses responsabilités au sein d'une institution d'enseignement supérieur de caractère public; ses droits ne peuvent être affectés par le collège en autant que ces libertés sont exercées dans le respect de ses obligations vis-à-vis celui-ci.

Aux fins de précision, ces libertés impliquent notamment :

- La liberté de déterminer les savoirs et les contenus essentiels à enseigner de même que de choisir les approches pédagogiques et les activités d'évaluation des étudiantes et étudiants;
- La liberté d'effectuer des activités de recherche et d'en diffuser les résultats, ainsi que la liberté d'exécuter et de diffuser des œuvres de création;
- La liberté d'expression, ce qui inclut la liberté de critiquer la société, les institutions, les paradigmes et les opinions, les lois, les politiques, les règlements et les programmes publics;
- L'autonomie de déterminer ses activités en matière de développement professionnel.



Autres dossiers importants pour le regroupement cégep

Notre fédération poursuit son travail de défense des programmes collégiaux sous attaque. Ainsi, cet automne, elle a multiplié les interventions médiatiques, dont une conférence de presse organisée de concert avec ses partenaires de la Coalition pour le maintien du DEC qualifiant en Soins infirmiers, pour s'opposer à la volonté de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec d'imposer le baccalauréat comme diplôme d'entrée dans la profession.

En outre, après avoir fait déposer à l'Assemblée nationale le 2 juin une pétition signée par 2323 personnes et parrainée par le député de Bonaventure, M. Sylvain Roy, demandant que le MES abandonne son projet d'abolition des programmes de Bureautique, de Gestion de commerces ainsi que de Comptabilité et gestion pour les fusionner en une seule formation « polyvalente » appelée provisoirement Techniques de l'administration, elle a été l'instigatrice d'une autre coalition réunissant non seulement des fédérations syndicales, mais aussi des organisations représentant des entreprises. Cette dernière vise le même objectif, soit la défense de ces trois DEC. Tout récemment, elle a envoyé une lettre au



ministre du Travail, M. Jean Boulet, et à la présidente de la Commission des partenaires du marché du travail, Mme Audrey Murray, afin de solliciter leur collaboration dans ce dossier.

La pandémie n'étant pas terminée, la FNEEQ continue de porter les préoccupations et revendications des enseignantes et des enseignants de cégep auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, qu'elle rencontre sur une base régulière.



RÉVISION DE LA FORMATION COLLÉGIALE DES INFIRMIÈRES

Les enseignantes et les enseignants doivent être consultés

Ce n'est pas d'hier que la FNEEQ réclame une révision du programme collégial de Soins infirmiers, un exercice qui n'a pas été effectué depuis une vingtaine d'années. Il est plus que temps. En ce sens, que le gouvernement du Québec ait annoncé en octobre une «modernisation» à venir du DEC semble une avancée qu'il faut, *a priori*, saluer.

Cela dit, que cache le nouveau terme *modernisation*, utilisé par la ministre de l'Enseignement supérieur, Danielle McCann, dans ses communications officielles, alors qu'il a toujours été question d'une révision du programme? Les membres des syndicats de notre fédération ont raison de se méfier, d'autant plus que la ministre fait aussi référence aux travaux du Groupe de travail national sur les effectifs en soins infirmiers, pour lequel la voix des enseignantes et des enseignants n'a jamais été sollicitée.

La FNEEQ croit que pour le bien de la profession infirmière et de la qualité des services à la population québécoise, la ministre a le devoir de consulter toutes les parties prenantes, à commencer par celles et ceux qui forment les futures infirmières, c'est-à-dire les profs de cégep.

Un ordre qui sème le désordre

Rappelons que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), qui sera consulté par le gouvernement dans la révision

du programme, milite ouvertement pour l'élimination radicale du caractère qualifiant du DEC en Soins infirmiers, au mépris de sa valeur inestimable pour le réseau de la santé. Cette prise de position irresponsable en temps de pénurie inégalée de personnel infirmier contraste avec la grande satisfaction des administrateurs du réseau de la santé à l'endroit de la formation des recrues qui ont complété le programme collégial. L'OIIQ, qui a pour principale tâche de protéger le public, choisit de taire les impacts dévastateurs qu'entraînerait un tel changement dans toutes les régions du Québec. Celui-ci aggraverait la pénurie d'infirmières, découragerait les recrues de s'inscrire dans ce programme et augmenterait les coûts de la formation. Qu'est-ce que les Québécoises et les Québécois auraient à gagner d'une telle décision? L'Ordre continue pourtant de marteler son message insensé à coup de publicités dans les médias de masse, sous le vernis d'une valorisation de la profession.

Consulter les profs en amont

La FNEEQ est d'avis que, comme les profs de Soins infirmiers relèvent de l'enseignement supérieur et qu'elles agissent à titre de spécialistes disciplinaires, elles doivent être mises au jeu plus souvent qu'aux vingt ans pour faire valoir cette expertise dans la formation des futures infirmières.

La mise en place d'un comité national de programme est l'une des solutions proposées par notre fédération. Elle permettrait de préparer cette révision en amont et assurerait un suivi continu de l'arrimage entre les apprentissages et les compétences attendues du milieu du travail. Un comité national de programme rendrait en outre possible la concertation quant au nombre d'heures consacrées à l'acquisition de compétences liées à des besoins cliniques diversifiés en santé mentale ou en gériatrie, par exemple. Cette solution, qui tombe sous le sens, concerne d'ailleurs tous les programmes d'études au niveau collégial.

Le SPITAQ choisit la FNEEQ pour son expertise et sa représentativité

À l'ombre d'une immense presse à balles rondes, en plein champ au Bas-Saint-Laurent, Benoit Garon, professeur en machinerie et en fertilisation, nous reçoit pour expliquer les raisons qui ont poussé ses collègues et lui à joindre la FNEEQ. Le vice-président du Syndicat des professeur(e)s de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (SPITAQ-CSN) campus de La Pocatière s'implique syndicalement pour obtenir une reconnaissance : celle conférée aux profs en enseignement supérieur.

Comme lui, ils sont près de 150 à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe à enseigner toutes les étapes qui conduisent les aliments de la terre jusqu'à notre table. Ils se spécialisent en gestion et exploitation d'entreprises agricoles, en technologies du génie agromécanique, en horticulture, en transformation, en gestion agroenvironnementale des cultures, en mise en marché, etc. Auparavant, ces professionnels de l'enseignement relevaient directement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le gouvernement a finalement accepté de fusionner les deux pavillons pour fonder, en juillet dernier, un seul institut avec sa propre direction. Du même souffle et après des années de réflexions, les syndiqués ont choisi de quitter le Syndicat des professeurs de l'État du Québec pour venir gonfler nos rangs.

Benoit Garon l'admet : « ça faisait longtemps qu'on discutait d'un changement d'affiliation syndicale pour obtenir une vraie reconnaissance de notre enseignement, qu'on ne sentait pas vraiment. La FNEEQ-CSN est l'organisation qui a le plus de professeurs de niveau collégial et qui représentait le plus notre travail. »

À l'autre bout de l'autoroute 20, Patrick Fafard, professeur en horticulture ornementale, environnementale et nourricière à l'ITAQ et vice-président du syndicat au campus de



Saint-Hyacinthe, tient le même discours. « Nous voulions la pleine autonomie pour nos membres, être présents sur le plancher et avoir une proximité pour dialoguer avec la nouvelle direction. Assez rapidement, on a vu le professionnalisme et l'expertise de la FNEEQ, dès les premières rencontres. » C'est un retour aux sources pour ce syndicat, membre fondateur de la FNEEQ, il y a une cinquantaine d'années.

Le défi de fonder un syndicat sur deux campus

Patrick Leduc, professeur en transformation des aliments, préside désormais le SPITAQ-CSN et ne cache pas son enthousiasme face aux défis qui se pointent. « L'enjeu à court terme, c'est de négocier la convention collective. La FNEEQ a beaucoup d'expérience à ce propos. C'est un soutien dont on avait besoin. On doit aussi établir notre fonctionnement syndical interne avec un tout nouveau comité exécutif uni sur deux lieux physiques. Il faut que l'information circule entre nous. »

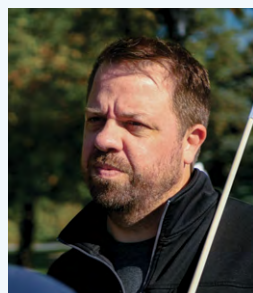
Il se réjouit aussi des portes qui s'ouvrent pour ses collègues et lui en matière de recherche et de partenariat avec des entreprises, par exemple. « Il y a des centres de transferts technologiques avec lesquels on ne pouvait pas collaborer auxquels on a désormais accès. On veut créer ces liens-là. Il faut voir d'un point de vue syndical, comment va-t-on intégrer ces nouvelles avenues-là dans nos tâches. »

En effet, l'ITAQ offre sept programmes de formation collégiale, deux attestations d'études collégiales et un programme à la formation professionnelle et est appelé à grandir. La FNEEQ est fière de participer à ce projet collectif rassembleur et emballant.

GRÈVE AU COLLÈGE ESTHER-BLONDIN

Léandre Lapointe

VICE-PRÉSIDENT DU REGROUPEMENT PRIVÉ



Après plus d'une dizaine de séances de négociation avec leur employeur, la soixantaine de membres du corps professoral du collège Esther-Blondin se sont prononcés à 98 % en faveur d'un mandat de cinq jours de grève à être utilisés au moment jugé opportun. La

négociation est actuellement dans l'impasse et achoppe sur des enjeux cruciaux qui ont un impact important sur la qualité des services offerts aux élèves. La lourdeur de la tâche ne fait qu'augmenter au collège alors que le nombre d'élèves à besoins particuliers a plus que doublé au courant des cinq dernières années. Au moment d'écrire ces lignes, le syndicat a exercé son droit de grève à deux occasions lors d'une journée pédagogique et d'une journée de classe. La direction doit prendre acte de la détermination des enseignantes et des enseignants du collège et leur accorder les conditions d'exercice et les conditions de travail demandées. Solidarité!

Application de la Loi 40 : la formation continue pour les enseignants

La Loi 40, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2021, a modifié la Loi sur l'instruction publique en ajoutant l'article 22.01, soit l'obligation des enseignants de suivre 30 heures de formation continue réparties sur deux ans dans le respect de leur autonomie professionnelle : les enseignants sont libres de choisir les activités de formation qui leur conviennent. De son côté, les directions ne peuvent imposer une formation, mais elles doivent s'assurer que l'ensemble du personnel enseignant a rempli cette obligation. Puisqu'aucun mécanisme n'est précisé dans le texte du nouvel article 96.21, les directions ne pourront que réaliser l'exercice comptable du nombre d'heures consacrées à la formation continue de chacun des enseignants. De plus, aucune reddition de compte n'est demandée au ministère de l'Éducation.

Consultation sur l'utilisation des écrans et la santé des jeunes

À la suite de la rédaction d'un mémoire sur le sujet au ministère de la Santé et des Services sociaux, nous avons participé à une deuxième journée de consultation. Nous



PHOTOS : DOMINIC MORISSETTE

avons observé au cours des dernières années, de nombreux bouleversements technologiques dans le monde de l'éducation, une transformation significative des conditions d'enseignement et des changements importants dans le rapport des jeunes avec leurs apprentissages et la réussite. La crise sanitaire a, de toute évidence, accéléré ces transformations et exacerbé bien des problèmes déjà présents dans le monde de l'éducation. L'écran est devenu essentiellement incontournable. Normalement associés à la consultation, la recherche et la rédaction, les écrans s'ajoutent à la communication, à la coopération et à l'ensemble des activités d'enseignement. Le nombre d'heures d'utilisation s'est décuplé, passant de quelques heures à l'ensemble de la plage horaire d'enseignement. La science publie de plus en plus d'études et de données démontrant les effets néfastes sans équivoque d'une surutilisation des écrans chez les jeunes. Le regroupement privé s'est engagé dans une réflexion menant à dégager les saines utilisations des écrans. Les syndicats souhaitent ainsi développer dans leur milieu des politiques permettant la saine utilisation des écrans à l'école. Favorisant la santé des élèves, mais également celle des membres, notamment en balisant et en appliquant les principes du droit à la déconnexion.

De l'importance de l'autonomie professionnelle

La charge de travail en enseignement est en continuelle augmentation depuis plusieurs années. Les directions d'école ajoutent constamment de nouvelles tâches aux enseignantes et aux enseignants ce qui crée un alourdissement de leurs charges. Ne nous demandons pas pourquoi un sur cinq quitte la profession dans ses premières années d'enseignement, pourquoi il y a une pénurie et pourquoi un si grand nombre de départs en maladie se produisent. De toute évidence, une des raisons est liée à l'autonomie professionnelle. En enseignement préscolaire, primaire et secondaire, l'autonomie professionnelle est un concept qui est à la fois l'un des plus souvent invoqués par les enseignantes et les enseignants et l'un des plus fréquemment reniés par les directions scolaires, ce qui en fait une source récurrente de conflits.

Valérie Baldacchino et Marie-Noël Lanthier
EXÉCUTIF SYNDICAL DU COLLÈGE DE MONTRÉAL

Couramment confondue avec la liberté académique, l'autonomie professionnelle réfère au pouvoir de décider ou d'agir selon son propre jugement dans les fonctions de son travail.

Aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants est un concept flou qui s'interprète, entre autres, à la lumière de la Loi sur l'instruction publique (LIP), du Régime pédagogique, du Programme de formation de l'école québécoise, des politiques d'évaluation des apprentissages ministérielle et locale, du projet éducatif du milieu scolaire... Ainsi, elle s'oppose constamment aux obligations de l'Employeur qui s'expliquent à la faveur de ces mêmes lois.

Devant ce partage du leadership pédagogique théorique, mais rarement défini, les limites de l'autonomie professionnelle ne sont actuellement fixées que par les luttes qui ont été menées par le passé et la jurisprudence qui en résulte. Comment alors s'étonner que ce débat revienne à l'ordre du jour fréquemment ?

Gestion des devoirs, délais de correction, pratiques évaluatives, plateformes pédagogiques, choix des manuels scolaires et romans, plan de réussite, stratégies pédagogiques et gestion de classe sont quelques exemples de luttes à mener pour le respect de notre expertise. Bien qu'elles s'appuient sur des données probantes, toutes ses orientations sont d'abord et avant tout le fruit de grandes idéologies. Et ces idéologies



s'accumulent à un rythme de plus en plus effréné en ayant un impact sur la charge de travail des enseignantes et des enseignants qui doivent se plier à ces exigences et au lot de tâches, ce qui se répercute sur leurs conditions de travail.

Dans un contexte où la législation maintient délibérément le flou quant aux limites de l'autonomie professionnelle du personnel enseignant aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, une seule certitude s'impose : c'est par nos conventions collectives que nous parviendrons à la faire respecter. Alors, il importe d'ajouter des clauses pour se protéger de tous ces changements majeurs exigés par les directions d'école afin de s'assurer que la tâche des enseignantes et des enseignants ne soit pas continuellement alourdie, année après année.

Culture et citoyenneté québécoise : dérive d'une instrumentalisation politique de l'éducation

Nous avons assisté le 24 octobre dernier à un imposant exercice de relation publique pour le lancement du nouveau programme de « Culture et citoyenneté québécoise » qui remplacera officiellement à la rentrée 2023 l'ancien cours d'Éthique et cultures religieuses. Jamais dans toute l'histoire du ministère de l'Éducation, nous n'avons assisté à un tel déploiement pour présenter un programme scolaire. Une conférence de presse du ministre Roberge et son adjoint, trois personnalités publiques (Ingrid Falaise, Dany Turcotte et Pierre Curzi) et une vidéo promotionnelle du premier ministre qui annonce que le nouveau programme fera adhérer les élèves à « nos valeurs québécoises » et à la « fierté d'être Québécois ». De toute évidence, le gouvernement instrumentalise l'éducation à des fins politiques et partisans. Le gouvernement caquiste souhaite que la composition du cursus scolaire soit au service de sa vision, présente ses valeurs et sa représentation étroite du nationalisme.

Le nouveau cours Culture et citoyenneté québécoise sera divisé en trois axes : culture, citoyenneté québécoise et dialogue et pensée critique. Culture, qu'il écrit à dessein au singulier, « permettra aux élèves de comprendre la culture des sociétés avec un accent prononcé pour celle d'ici », a déclaré le ministre Roberge. L'axe de la citoyenneté québécoise va se subdiviser en plusieurs thèmes qu'il reste encore à connaître totalement et qui devront baliser l'expression de la citoyenneté. En voici quelques exemples : la liberté d'expression, les droits, l'éducation aux médias, la citoyenneté numérique, l'écocitoyenneté, le développement de soi et des relations interpersonnelles et l'éducation sexuelle. L'éthique, le dialogue et la pensée critique composent la troisième orientation du programme. L'élève sera amené à aborder des dilemmes moraux, développer et déployer sa pensée critique.

La nécessité de bien former les enseignantes et enseignants

Bien que nous ayons des réserves importantes sur la forme, le fond et la composition du programme proposent plusieurs éléments tout à fait intéressants. L'approche au dialogue et à la pensée critique, l'éducation à la citoyenneté et aux cultures pourront assurément permettre aux élèves de développer des connaissances et des savoir-être leur permettant d'agir comme citoyen. Toutefois, comme chaque fois, la pédagogie, les conditions d'exercice et la formation seront les éléments essentiels qui permettront ou pas, l'appréciation du nouveau programme scolaire. Il sera fondamental que l'ensemble des enseignantes et des enseignants reçoivent la formation, les libérations, le temps et l'espace pour mettre en



place l'ensemble des ambitieux objectifs au cours. Est-ce que deux heures par cycle horaire de l'élève (40 heures annuelles) seront suffisantes ?

Dans le passé, les gouvernements ont souvent promis des formations rigoureuses qui ne se sont pas toujours avérées. Nous devons veiller à ce que la formation de nos membres soit accessible et complète. Actuellement, le nouveau programme est toujours dans son processus de validation, la FNEEQ sera présente à toutes les étapes et compte y participer activement.

La Coalition main rouge : en action contre un retour à l'austérité

La pandémie de COVID-19 a frappé le Québec et le monde de plein fouet. Bien que cette crise ait démontré toute l'importance de notre filet social, elle en a aussi révélé la fragilité. Des décennies de gestion néolibérale, d'austérité et de coupes ont laissé leurs traces et, pour penser la suite, nous devons rebâtir ce qui a été détruit : un réseau scolaire réellement égalitaire, un système de santé et de services sociaux réellement accessibles, des services de garde éducatifs pour tout le monde, des politiques ambitieuses de construction de logements sociaux et de lutte à la pauvreté, etc.

Rendez-vous électoral

Dans moins d'un an, les Québécoises et les Québécois iront aux urnes afin de former le prochain gouvernement. Il serait tentant pour celui-ci de renouer avec l'austérité budgétaire.

De nouvelles compressions dans les services publics auraient des conséquences graves sur nos conditions de travail, mais aussi sur les services à la population. C'est dans ce contexte que la Coalition main rouge à laquelle la FNEEQ est affiliée a adopté un plan d'action lors de son assemblée générale de juin dernier. Ce plan d'action a pour objectifs : 1) d'enraciner l'analyse de la coalition sur la fiscalité et le filet social ; 2) de s'approprier la seconde édition de 10 G\$ de solutions ; 3) d'aller à la rencontre des membres et 4) de faire vivre un discours critique sur les finances publiques.

Des capsules d'information sous forme de vidéos ont été produites et diffusées cet automne. De plus, la coalition a organisé un événement public le 23 novembre, lequel consistait à déconstruire certains mythes autour des finances publiques. En partant d'une démonstration de la bonne situation des finances publiques malgré la crise, cette conférence visait à démontrer qu'il est possible de prendre des décisions budgétaires répondant aux besoins de la population et à relancer la mobilisation autour des choix à faire pour construire une société plus solidaire.

L'hiver qui s'en vient sera l'occasion de relancer la mobilisation et de promouvoir les solutions de la Coalition main rouge !

www.nonauxhausses.org

http://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/10milliards_mai2020.pdf



MERCI!

Myriam Légaré
Enseignante

d'être là au quotidien pour nous et nos familles

Rabais exclusif sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FNEEQ

450 \$ d'économie moyenne¹ pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

Programme de fidélité MERCI: dès que vous devenez client, profitez de privilèges qui s'accumulent au fil des années !

Obtenez une soumission!
1 855 441-6016
lacapitale.com/fneeq

fneeq  **LaCapitale** 

AVANTAGES PENSÉS POUR LES EMPLOYÉS DES SERVICES DE L'ÉDUCATION

La Capitale assurances générales inc., agence en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.

Chargé-es d'expertises
Chargé-es d'expériences
—
Chargé-es de cours



22 NOVEMBRE 2021
JOURNÉE NATIONALE
DES CHARGÉES ET DES
CHARGÉS DE COURS

freeeq 
Fédération nationale
des enseignantes et
des enseignants
du Québec